



Pour la liberté d'expression

Jeudi 14 décembre, une inspectrice du travail, militante de Sud Travail, comparaît devant une commission de discipline. Ce qu'on lui reproche ? D'avoir témoigné devant la caméra d'un journaliste de *l'Humanité*, lors d'une manifestation pour protester contre les suppressions de postes au sein du ministère du Travail. Cette inspectrice a été suspendue de ses fonctions pendant un mois et risque la révocation.

Le SNJ-CGT prendra part au rassemblement organisé à Paris jeudi 14 décembre (1). Il y demandera l'arrêt immédiat de la procédure en cours, ainsi que le retrait des sanctions déjà prononcées contre d'autres agents du ministère.

Le SNJ-CGT dénonce une atteinte à la liberté syndicale et à la liberté d'expression.

De la plainte (classée sans suite) déposée cet été par Emmanuel Macron contre un photographe à la menace de plainte (finalement non déposée) de la ministre de la Culture après la publication par *Le Monde* et *l'Humanité* de documents sur le programme Action publique 2022, la liberté de la presse est malmenée.

Le SNJ-CGT dénonce ces dérives et appelle au respect de la liberté d'expression et de l'information.

1. **A partir de 14 h, devant la DRH des Ministères sociaux, [14 avenue Duquesne](#) (métro Ecole militaire)**

Montreuil, le 12 décembre 2017
SNJ-CGT